



GRAND PRIX D'ARCACHON 2025

28 au 30 mars 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve fédérale ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du Statut d'Amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf, qui doivent s'être acquittés du « **droit de jeu fédéral** », être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf, faute de quoi la saisie du score sera bloquée sur RMS, ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueurs non licenciés en France devront fournir un certificat médical ainsi qu'une attestation d'index datant de la date de clôture des inscriptions, soit le 14 mars 2025.

ÉPREUVE NON FUMEUR (§ 1.2.5 du Vademecum)

II. FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement en brut sur l'addition des 3 tours.

Le nombre de joueurs retenus pour le cut sera défini par le comité la veille du début de l'épreuve.

III. SÉRIES & CHAMP DES JOUEURS

À la date de clôture des inscriptions, les participants seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses inscrits avec une licence étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames.

Licences Or U16: 10% du champ est réservé à ces joueurs qui n'entrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index.

Une série Messieurs : 87 joueurs au maximum, index $\leq 6,4$.

Une série Dames : 33 joueuses au minimum, index $\leq 11,4$

Le champ total est de 120 joueurs, la répartition des 12 wild-cards, **incluses dans ces 120 places** est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Si le nombre de places minimum pour les Dames n'est pas atteint, les places restantes seront attribuées pour les Messieurs et inversement.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (série). En cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play off trou par trou. Les conditions des play-off seront affichées par le Comité sur le tableau officiel. Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

IV. DEPARTS

- Premier jour : Liste prise par ordre de l'index, coupée en 4 blocs égaux (bloc 1, meilleurs joueurs retenus à bloc 4, derniers joueurs retenus). Le bloc 2 joue en premier, puis des blocs 1, 3 et 4).
- Deuxième jour : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1
- Troisième jour : Dans l'ordre inverse des résultats.

V. MARQUES DE DEPARTS

Dames : repères 4 (bleu) - Messieurs : repères 2 (blanc).

VI. DROITS D'ENGAGEMENTS

Inscriptions avant le vendredi 14 mars 2025 à minuit uniquement en ligne sur le site du Golf d'Arcachon.

<i>Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement)</i>	<i>Joueurs extérieurs</i>	<i>Membres club d'Arcachon</i>
Joueur de 26 ans et plus à la date du tournoi	110 €	60 €
Joueur de moins de 26 ans à la date du tournoi	65 €	30 €
Joueur de moins de 18 ans à la date du tournoi	50 €	25 €

www.golfarcachon.org

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération. Les droits d'engagement comprennent tous les tours de compétition ainsi qu'une partie de reconnaissance qui pourra se jouer le jeudi 27 mars 2025 (sur réservation préalable auprès de l'accueil.

Tout forfait devra être notifié au comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 14 mars avant minuit. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit d'engagement.

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le 18 mars 2025 sur le site du golf.

VII. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au Club House à l'issue du 3ème tour, 30min après l'arrivée de la dernière partie (ou en cas de play-off après celui-ci).

VIII. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu.

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.